



Métiers de la Finance et de la Comptabilité

Commissaire aux comptes

Autres appellations :

- ♦ Collaboratrice / Collaborateur
- d'expertise comptable
- ◊ Contrôleuse / Contrôleur

budgétaire

◊ Contrôleuse comptable et

financière

◊ Réviseuse / Réviseur des comptes

Correspondance code ROME:

♦ M1202

Mata.

Savoirs

- ♦ Ecriture comptable
- ♦ Utilisation d'outils bureautiques (traitement de texte, tableur,...)
- ♦ Révision légale des comptes
- ◊ Contrôle interne
- ♦ Gestion comptable et administrative
- ◊ Droit des sociétés
- ◊ Fiscalité
- ◊ Droit pénal
- ♦ Droit du travail
- ♦ Code des marchés publics
- Règlementations des fonctions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes
- ♦ Comptabilité publique

Compétences opérationnelles / Savoir-faire

- ◊ Définir ou mettre en œuvre les méthodes et procédures en matière de contrôle comptable, veiller à leur application et proposer des améliorations
- ♦ Elaborer et mettre en œuvre le plan d'audit annuel d'une structure ou déterminer et superviser les missions d'audit
- ◊ Préparer les éléments nécessaires à un audit, les transmettre au commissaire aux comptes, au contrôleur de gestion, ... ou les analyser
- Contrôler la régularité, la fiabilité des opérations réalisées et des états financiers des structures
- des inexactitudes repérées lors d'enquêtes ou de vérifications

Prérequis

- Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
- ◊ DUT Gestion des entreprises et des Administration option GCF (Accès en deuxième année de DCG)

Parcours de Formation

- ♦ Préparation au diplôme de comptabilité et gestion (DCG)
- ◊ Préparation au diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG)

Exemples d'évolution

- ♦ Inspectrice / Inspecteur comptable
- ♦ Responsable comptable et financier

Notes.		